

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

### COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt et deux le 11 avril à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALLIOT Jean-François, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames BERGERON Micheline, Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, CHASSAT Cyrille, EUSTACHE Cédric, MOURRY Vincent, POMPON Pascal.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mme FRAUDIN Caroline à Mme BERGERON Micheline  
Mme EMONET Laëtitia à M. POMPON Pascal

Absent excusé : M. SALIQUES Christophe

Secrétaire de séance : M. CHASSAT Cyrille

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du compte-rendu du 7 avril 2022,
- Affectation du résultat budget de la commune 2021,
- Compte de gestion budget de la commune 2021,
- Compte administratif budget de la commune 2021,
- Subventions aux associations,
- Taxes locales 2022,
- Budget 2022
- Affaires diverses.

Le compte-rendu du 7 avril 2022 sera adopté lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Fonctionnement Recettes 002.....	70 412.37 €
Investissement Dépenses 001.....	34 968.11 €
Investissements recettes 1068.....	34 968.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

## COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021

VU le code des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2121-31.

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion au titre de l'exercice 2021 et dit que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 du budget assainissement, a été réalisé par Mme NIGAGLIONI, trésorière à SENS MUNICIPALE du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et est conforme au compte administratif 2021 établi par l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le compte de gestion de l'exercice 2021.

*Mme VILARES Elisabeth est arrivée à 19 h 15.*

## COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur POMPON Pascal, adjoint au Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur POMPON Pascal, adjoint au Maire, expose au conseil municipal, le compte administratif du budget de la commune au titre de l'année 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement

**Dépenses** 217 775.31 € ; **Recettes** 257 937.30 €  
soit un **solde d'exécution excédentaire** de 40 161.99 €

- Section d'investissement

**Dépenses** 107 470.96 € ; **Recettes** 124 587.38 €  
soit un **solde d'exécution déficitaire** de 17 116.42 €

- Reports de l'exercice 2020

Section de **fonctionnement recettes** : 65 218.49 €  
Section **d'investissement dépenses** : 52 084.53 €

### Résultat cumulé

- Section de fonctionnement

**Dépenses** 217 775.31 € ; **Recettes** 323155.79 €  
soit un **solde d'exécution excédentaire** de 105 380.48 €

- Section d'investissement

**Dépenses** 159 555.49 € ; **Recettes** 124 587.38 €  
soit un **solde d'exécution excédentaire** de – 34 968.11 €

- Soit un total cumulé 2021

**Dépenses** 377 330.80 € ; **Recettes** 447 743.17 €

soit un **solde d'exécution excédentaire** de 70 412.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, adopte le compte administratif du budget de la commune au titre de l'exercice 2021.

Le Maire n'a pas pris part au vote.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTERIEURES POUR 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations communales et extérieures pour l'année 2022.

Associations	Montant
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT	50.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	100.00 €
LA MARELLE DES PARENTS	100.00 €
TELETHON	100.00 €
ADIL 89	30.00 €
ASSOCIATION FAF SAINT VALERIEN	50.00 €
AVHOL	50.00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DE LA SCLEROSE EN PLAQUE	50.00 €
GIDON	100.00 €
USPG	100.00 €
FOOTBALL CLUB DU GATINAIS	100.00 €
COMITE DES LOISIRS VILLENEUVE LA DONDAGRE	500.00 €
UNA	100.00 €
VLD MUSIK	100.00 €
<b>Total</b>	<b>1 530.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 1 530.00 € aux associations ci-dessus mentionnées pour l'année 2022,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **COMMUNE : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Le Maire expose au conseil municipal les taux votés en 2021 et propose de les maintenir pour 2022, à savoir

- Taxe foncière sur le bâti.....33.48 %
- Taxe foncière sur le non bâti.....34.29 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte pour l'année 2022 :

- Le maintien du taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Mme FRAUDIN Caroline est arrivée à 19 h 45.*

## **COMMUNE : BUDGET 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses 327 773.00 € ; recettes : 340 128.37 € €

Section d'investissement

- Dépenses 118 014.11 € ; recettes : 137 014.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget de la commune 2022.

L'ordre étant épuisé, la séance levée à 20 h 30.

Le Maire  
Jean-François ALLIOT

La secrétaire de séance  
Cyrille CHASSAT